

Monique BERTRAND

IRD  
CESSMA – UMR 245

# Action publiques urbaines dans les Suds : trajectoires et ajustements

Depuis les années 1980, les acteurs des politiques publiques et leurs modes de portages territoriaux se sont considérablement transformés dans tous les continents. Le rôle financier et technique des institutions est réévalué selon des changements d'échelle et de nature. Non seulement les interventions se reportent sur des échelons locaux, au moment où les stratégies de croissance s'inscrivent, elles, dans un tournant néolibéral mondial ; mais elles s'urbanisent. Elles laissent aux villes, puis aux aires métropolitaines, un rôle central face à la financiarisation des entreprises, aux processus de trans-nationalisation des normes de service public et de reterritorialisation de la gouvernance (Veltz, 1996 ; Lorrain, 2000). Les analyses se multiplient pour mettre à jour ce positionnement croissant des villes entre des transformations globales et des histoires nationales et locales.

Ces réétalonnages parallèles des Etats (ajustés), des marchés (internationalisés) et des villes (complexifiées), les nouveaux partenariats qui en découlent pour la gouvernance d'agglomération, sont bien discutés dans les Nord (Harvey 1978 ; Kearns & Paddison, 2000 ; Savitch, 2007 ; Brenner, 2004/2009 ; Le Galès, 2011). Mais ils ne suscitent pas moins de questions dans *les Suds*. Même si celles-ci s'adressent souvent à des « poids lourds » démographiques et économiques (Le Galès & Lorrain, 2003 ; Kennedy, 2014 ; Lorrain, 2011), la notion de Sud reste commode pour désigner l'épicentre d'une urbanisation accélérée depuis le siècle dernier, bien que très inégalement soutenue par une activité industrielle ou une rente nationale. Tout en se confrontant aux défis d'étalement et d'inégalités de leurs agglomérations, pays et villes d'Afrique, d'Amérique et d'Asie multiplient les expériences de déconcentration-décentralisation-démocratisation. De fait les débats d'action publique locale se diffusent bien au-delà de quelques territoires dont les taux d'urbanisation et/ou de croissance économique dépassent ceux de vieilles régions industrielles. Dans les contextes à la traîne des compétitions internationales, l'Etat trouve d'ailleurs une voie de re-création, depuis les années 1990, dans la tenue de filets de sécurité contre une pauvreté qui s'est manifestement déplacée vers les villes et déroute les hypothèses de formalisation économique et réglementaire. Même si les réformes gestionnaires et institutionnelles y procèdent de vagues de pressions exogènes, l'action programmatique de l'Etat se montre historiquement bousculée par la ville.

Les contributions à ce numéro proviennent pour quatre d'entre elles de communications au séminaire éditorial « Actions publiques urbaines dans les Suds » organisé à l'Institut de recherche pour le développement de septembre 2013 à juin 2014 (Département Sociétés puis UMR 245 – CESSMA). Ces échanges ont structuré l'appel à contribution lancé par la revue *Géocarrefour*, puis

la révision des propositions reçues. Trois nouvelles contributions retenues sur la Chine et l'Afrique subsaharienne ont ainsi fait jouer la diversité de contextes attendue, et ont « compensé » la perte à la publication de travaux concernant les mondes méditerranéen et andin ; tandis que la variété des méthodologies d'étude nous conduisait à placer les deux contributions brésiliennes du séminaire en ouverture et en fermeture de ce sommaire. Quatre articles valorisent d'ailleurs des travaux de doctorat soutenus ou en cours<sup>1</sup>.

La diversité des encadrements urbains est donc justement assumée par le pluriel des Suds dans ce numéro, formule discutée plus bas que l'on préfère toutefois au *Global South* de nombreuses publications anglophones. Car il s'agit bien, au-delà de communes dynamiques libérales, d'historiciser les clefs de compréhension de différences et de décalages. Le risque est bien sûr de noyer la problématique des politiques publiques, qui n'ont plus seulement un horizon national de développement et se convertissent en « actions pilotes » ou en programmes localement ciblés. La perspective retenue ici s'attache donc à la temporalité des réajustements d'interventions et d'autorités urbaines. On cherche à en mesurer les hésitations et les blocages récents, après trois décennies de réévaluation du rôle de l'Etat et des instances locales. Ces volontés urbaines sont-elles à leur tour gagnées par les incertitudes des recompositions économiques et des prolongements de réforme, dans un court terme qui apparaît souvent critique ? Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'abondante littérature qui s'attache aujourd'hui à divers volets de production urbaine : la présente introduction privilégie d'ailleurs les références en français sans pouvoir les citer toutes ; on propose plutôt d'articuler deux reculs temporels : celui des trajectoires qu'ont orientées plusieurs faisceaux de transformation économique, administrative et politique des villes dans les dernières décennies ; celui d'ajustements de courte portée auxquels conduisent les jeux d'acteurs ainsi densifiés, à l'épreuve de revirements et de troubles divers du nouvel ordre partenarial.

## TROIS AXES DE RÉVISION DE L'ACTION PUBLIQUE

Les différences de conception des villes ne manquent pas : ici des régions d'urbanisation majoritaire, là des capitales isolées dans un environnement rural ; ici un régime autoritaire, là un pluralisme ancré ; parfois de nouveaux milieux d'expertise, ailleurs des savoirs valorisant d'autres lignes de comparaison que le « développement » (Souami et Verdeil, 2006 ; Tellier et Vainer, 2012). Il n'en reste pas moins que les pratiques et les légitimités d'intervention des autorités publiques s'y transforment selon trois axes. L'ensemble fait bien trajectoire d'ensemble, sur plus d'une génération d'histoire urbaine.

1 - Nous remercions la revue et ses référés pour leur examen attentif, ainsi que les contributeurs du séminaire qui n'ont pu participer à la publication. Ce numéro est enfin redevable d'un soutien financier apporté par le CESSMA.

Le premier axe engage les relations entre acteurs publics – structures administratives, ingénieries, collectivités délibératives, cadres nommés et élus –, supposés raliés aux normes de performance des entreprises, d'une part, et acteurs privés d'autre part : milieux d'affaires, groupes d'intérêts économiques, entreprises de travaux publics et immobiliers, opérateurs de services habituellement qualifiés de « publics ». Ces révisions s'illustrent dans le financement et la conduite des interventions, l'exploitation et la maintenance des équipements produits. Les rôles de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, des formules variées de délégation et de contractualisation, divers partenariats public privé, interrogent sur le fond les marges de manœuvre de la cité face aux pressions du marché. L'analyse de groupes d'influences et d'asymétries d'information enrichit la question des capacités publiques à mobiliser localement ou à dépendre de ressources externes (Le Galès, 1995 ; Jouve et Lefevre, 1999). Le débat s'est surtout décentré vers des projets urbains destinés, au-delà du renouvellement d'infrastructures, à attirer des investisseurs, à stimuler l'emploi, à assurer des retombées fiscales aux gouvernements locaux. A des échelles d'illustration très différentes ici, cet axe des rapports public/privé place les initiatives analysées à Shanghai (Henriot, 2015\*) en contrepoint évident des entrepreneurs décrits à Ouagadougou (Sory et Tallet, 2015\*) et Douala (Nantchop, 2015\*).

Lié au précédent, le deuxième axe est celui des relations entre niveaux centraux et locaux de l'appareil d'Etat. Institutionnels et politiques, formels et personnalisés, ces rapports évoluent au fil de productions législatives et réglementaires qui ont souvent été activées dans les dernières années, mais en en proportion inverse des ressources attendues de mesures de déconcentration ou de réformes de décentralisation. Ils posent partout la question des marges de décision et de stratégies d'autonomisation des pouvoirs urbains face aux domaines réservés des instances nationales. S'ils donnent la mesure de processus de « décharge » des Etats, ils témoignent également de la constitution de leaderships locaux, certains tentés de conquérir une visibilité nationale voire internationale.

Ce réajustement des rôles central/local soulève de fortes différences, par exemple entre Brasilia (de Andrade Mathieu *et al.*, 2015\*) et Bamako (Bertrand, 2015\*). Dans tous les cas il interroge la genèse et la portée des transferts de responsabilité. La refonte administrative de grandes agglomérations est à l'ordre du jour. Elle implique une discussion sur les élites bureaucratiques susceptibles d'assimiler ces réformes, de les appeler pour en tirer parti, ou d'y faire obstacle.

L'action publique se présente donc à bien des

égards sous les traits d'une gouvernance locale, plus ou moins métropolitaine selon les volumes urbains en cause. En apparaissant à l'interface d'un « en haut » de l'Etat et d'un « en bas » citadin, le pouvoir urbain se montre exposé à de nombreuses pressions. Depuis Dakar (Sidibe, 2015\*) et Rio de Janeiro (Bautès et Taieb, 2015\*) en particulier, on touche ici au troisième axe de réévaluation de l'action publique, quand les logiques de programmation et d'intervention débordent des seules sphères officielles, commanditaires ou exécutantes. D'autres arènes politiques que celles des municipalités se font jour. Des sollicitations, des résistances, de l'instrumentalisation ou de la contestation impliquent les sociétés civiles. Des acteurs « traditionnels », d'autres associatifs, non gouvernementaux, prétendent peser sur le remodelage des villes, coproduire leur expansion. Le spectre de ces pressions jouant sur les programmes urbains court de « petites ruses » à des mobilisations collectives dans les quartiers (Merklen, 2009) ; mais il s'élargit du fait que les dispositifs d'action sont censés informer sur leurs budgets et leurs agendas plus ouvertement que naguère. Chaque situation met donc en question l'action collective et l'intérêt public. Les analyses se multiplient : des stakeholders aux petits représentants, des élus à leurs électeurs, en passant par diverses médiations sociales. Celles de géographes montrent en particulier les enjeux territoriaux des pratiques habitantes, selon d'inégaux contrepieds participatifs apportés aux technostructures. (Legros, 2008 ; Tawa Lama-Rawal, 2010 ; Saïdi-Sharouz, 2013). On perçoit ici l'intérêt d'études urbaines permettant d'appréhender l'Etat « en action », « en pratique », « au quotidien ».

Selon différents fils rouge, l'action publique fait donc un retour remarqué dans le débat scientifique. Certains l'envisagent sur les décombres des théories du développement économique, qui avait essentialisé un Sud « retardé » ou « dominé ». D'autres y voient un rebondissement du terme de gouvernance urbaine : ici il conviendrait mieux aux cas d'ouverture récente à l'économie de marché ; ailleurs le terme, bien que souvent réduit à de « bonnes pratiques », fait déjà référence pratique<sup>2</sup>. Il ouvre ainsi de nouvelles voies de recherche autour des notions de planification stratégique, de biens communs, de droit(s).

Ainsi densifiées dans les villes des trois continents les interventions publiques suscitent des doutes récurrents sur leur pilotage : gouvernance urbaine ou politiques territorialisées d'en haut ? Les études s'enrichissent d'approches disciplinaires et théoriques variées pour définir les acteurs de l'urbain : que ce soit selon une vision idéal-typée des institutions qu'offrent les villes au sein des Etats, selon Max Weber, ou selon de fines discussions de l'espace public (Leclerc-Olive, 2006 ; Leclerc-

2 - Voir par exemple les ouvrages tirés des recherches PRUD (action concertée incitative du Ministère des Affaires étrangères, 2000-2004) en France (Osmont, *et al.*, 2008), les échanges internationaux régulièrement consacrés à cette notion au sein du Réseau européen n-aerus (<http://n-aerus.net/>), et une imposante bibliographie anglophone.

3 - « La maîtrise du foncier : nœud gordien de l'urbanisation dans l'agglomération de La Paz », intervention de Sébastien Hardy au séminaire éditorial APUS (Paris, 7 mars 2014)

Olive et Capitant, 2013) ; que ce soit en référence aux coalitions de croissance nord-américaines, ou en tenant compte de cadres de délibération (Le Bris, 1999) ; en rappelant les réseaux d'informations qui influencent les décisions, ou en s'attachant au réseaux techniques qui font la matérialité des villes.

Cette multiplication des entrées et des terrains d'études laisse pourtant d'importants trous de connaissance. Pour l'heure, elle semble surtout démarquer, en s'affranchissant plus ou moins des catégories du développement économique et des aires culturelles, des villes gagnantes et d'autres perdantes dans l'accès aux marchés d'investissement. D'un côté des gouvernements locaux capables de relier les besoins d'expansion et de restructuration de leurs villes ; de l'autre des circonscriptions peu à même de coopérer entre voisins, d'intéresser les tissus économiques locaux : des municipalités courant après le rattrapage d'équipement, et débordées par l'empilement des termes de référence.

L'entrecroisement des flux de modèles urbains constitue en effet une autre tendance de fond : modèles de priorité sectorielle, de saisie d'opportunité, de dessin technique, de montage financier, d'exploitation commerciale. Les expertises se sont internationalisées, circulent de plus en plus de Sud à Sud, et tendent à s'adresser directement aux autorités urbaines. Des villes réceptrices tentent d'être aussi émettrices, mais en leur sein les coopérations se chevauchent. Des diplomaties économiques et des expériences-phares clignotent en tout sens pour des lignes financières passablement inégales.

### DES « SUDS » EN SIMPLE RÉPLIQUE DES VILLES DÉVELOPPÉES ?

Qu'ils soient liés à de vieilles dominations ou à de nouvelles interdépendances, ces échanges urbanistiques permettent-ils d'envisager une problématisation cohérente des actions publiques urbaines dans l'espace géographique considéré ? Ou faut-il en douter en reliant tous les cas de figure abordés ici à des débats nés ailleurs, en particulier des comparaisons historiques entre les villes européennes et nord-américaines ?

Un premier argument relève des repères chronologiques posés par la double libéralisation, économique et politique, qui a marqué bon nombre de régions à partir des années 1980 : à l'heure des programmes d'ajustement structurel ; par sortie d'isolements liés à des dictatures ou des partis-Etats. Sans ces jalons communs, il est difficile de comprendre le complexe de réformes qui marque ensuite la gestion des services urbains et la promotion de gouvernements locaux (Dorier-Apprill et Jaglin, 2002 ; Dubresson et Jaglin, 2008),

souvent en détournant les Etats de voies nationales de développement et de positionnements nationalistes. Au tournant du nouveau millénaire, des impératifs mondialisés de régulation financière et sociale multiplient ensuite les pressions sur les Etats, désormais levier d'action après deux décennies de dé-crédibilisation, pour que des politiques publiques s'attachent aux territoires les plus sensibles comme aux plus compétitifs.

Un deuxième argument concerne la rapidité des croûts démographiques et de l'étalement urbain. Un doublement des surfaces habitées en une décennie n'est pas rare dans la catégorie des villes approchant et dépassant le million d'habitants ; quels que soient les tissus économiques locaux – professionnels du bâtiment, sociétés immobilières, bureaux d'étude en développement territorial –, les dirigeants de ces villes ne peuvent que naviguer à vue face aux besoins, en se donnant, souvent par prédation sur la ressource foncière, des moyens immédiats de survie politique. Les manques de structuration territoriale deviennent cumulatifs et augmentent les coûts d'équipement des zones peu denses et pauvres<sup>3</sup>. Ici de nouvelles sociétés d'aménagement peinent à allier un entrepreneuriat national et des investisseurs étrangers ; ailleurs la politique de l'habitat est cloisonnée au niveau ministériel et liée à des gestes présidentiels (Signoles, 2010 ; Zaki, 2011).

De telles contraintes conduisent à partir encore, dans l'analyse des interventions urbaines, de structures et d'histoires d'Etat. Tantôt parce qu'elles sont le siège d'un urbanisme « fait du prince » ; tantôt parce qu'elles conditionnent la reprise en main des politiques d'investissement (Gouëset, 2007 ; Paquette, 2011) ; ailleurs parce que la décentralisation n'intervient que peu et récemment (Kennedy et Zérah, 2011) ; ailleurs enfin parce que les Etats restent l'épicentre de stratégies de captation de l'aide au développement et de relais donnés aux ONG dans bien des domaines sociaux. La capitale du Mali le montre dans ce numéro avec une course à toutes sortes de coopérations, multilatérales, bilatérales et décentralisées, qui entretiennent les segmentations techniques et la fragmentation territoriale, tandis que la collectivité territoriale n'assure plus de gestion foncière ni de service de collecte d'ordures.

Les conflits d'intérêts qui apparaissent alors localement résonnent plus ou moins avec les orientations prises à l'échelle du pays. Mais ils se font l'écho d'une gouvernance multi-niveau et « multi-située », dont la dispersion peut dérouter le non-familier de ces villes (de Miras et Le Tellier, 2005 ; Lindell, 2008).

Un dernier point de discussion concerne alors les effets de génération et de conjoncture selon lesquels les dispositifs urbains s'étoffent. Quatre

articles consacrés aux défis de programmation et de gestion urbaines de l'Afrique subsaharienne, particulièrement francophone, sur les sept du sommaire, orientent ainsi la comparaison internationale : des transitions urbaines inachevées, des financements souvent externes, des actions faiblement institutionnalisées, une production physique et sociale largement informelle, des citadins gagnés par la désillusion démocratique ... Le « Sud » apparaît ici jeune sur le plan urbain, post-colonial dans son fonctionnement administratif, à la traîne de cadrages gestionnaires – mais aussi de modes conceptuelles – définis ailleurs. Ses agendas relèvent de services essentiels plus que de paquets technologiques, ou même du consumérisme que l'on voit pointer chez les classes moyennes ailleurs.

Un autre rapprochement chronologique est suggéré par des créations urbaines *ex nihilo*. Cet emblème de rationalité publique s'est pourtant inspiré de sources très différentes que rappellent Marcia de Andrade Mathieu (*et al.*) et Carine Henriot : la Charte d'Athènes pour Brasilia, le modèle soviétique de planification à Shanghai. Or après une genèse commune dans les années 1950, les histoires bifurquent, dans les deux cas à partir des années 1980. A Brasilia le volontarisme s'isole dans son périmètre d'origine, au cœur de ce qui devient une agglomération sans prise en charge. Déjà réduit au seul pouvoir fédéral, il se fige autour de missions patrimoniales. La vision métropolitaine qui pointe tout récemment est donc bien tardive au regard des autres grandes agglomérations du pays et du continent. Dans le même temps, Shanghai devient au contraire le laboratoire d'une politique en renaissance et en fort essaimage territorial. Toujours liées à la volonté de contrôler le desserrement urbain, ces créations rallient des élites « locales ». Assurément ce n'est pas la qualité de pays émergent, aujourd'hui, qui unifie les orientations et l'intensité de ce type d'intervention urbaine.

## DEUX LIGNES TEMPORELLES

Dans nos réflexions collectives, d'autres cas d'étude, voisins dans la même sous-région, en appelaient tout autant à dépasser les tropismes du « développement » ou de « régimes en crise », pour aborder plus finement la temporalité des actions publiques<sup>4</sup>.

L'appel à contribution restait donc ouvert sur les secteurs d'intervention et les investissements politiques à illustrer dans les affaires urbaines. De fait, on ne trouvera pas ici d'étude abordant des transports en site propre ou des productions massives de logement, dont on sait la pertinence et les limites dans diverses régions. Nous privilégions davantage une ligne d'historicisation des capacités et des lieux du pouvoir urbain (Fourchard,

2007). Car les exercices les plus récents dont rendent compte les articles ne laissent pas oublier l'antériorité de formats institutionnels, de corpus réglementaires et de répertoires politiques qui ont prétendu de longue date « viabiliser le territoire », « maîtriser le foncier » « assurer des services publics », « ouvrir de grands chantiers ». Le présent recueil prend donc acte, avant tout, du temps composite qui agite les villes, selon les trois axes évoqués plus haut.

Une première prise de recul temporel découle du complexe de réformes articulées au paradigme du *new public management*. Sur trois décennies, il s'impose comme jauge de performance et de redevabilité aux institutions et pratiques urbanistiques, autant qu'aux cadres d'Etat : au Brésil à l'issue d'une dictature et d'un cycle de dette ; en Chine dans une voie d'ouverture aux marchés et aux influences étrangères ; en Afrique du fait de conditionnalités attachées à la bonne gestion des affaires publiques. En suivant la triple ligne de rééquilibrage des rapports public/privé, central/local, institutionnel/social, on trouve des effets ou des suites de ces réformes : plutôt au cœur des encadrements urbains, comme à Shanghai... et Bamako, plutôt à leur frontière, comme à Ouagadougou, Douala, Dakar... et Rio.

L'analyse d'intervenants versatiles et d'interventions instables, à l'épreuve d'un pas de temps plus court, cadre alors le second recul pris par les auteurs. Celui-ci colle au rythme de mandats municipaux et associatifs (Rio), de crises institutionnelles (Bamako), et de leaderships exposés à la chute politique (Shanghai). Il en ressort une impression d'incohérence et d'ambiguïté, de manque de coordination. Ce versant de l'analyse pointe les réarrangements récents de l'action urbaine, mais aussi des discordances et des désordres évidents les années 2000.

Les conjonctures courtes s'illustrent ainsi par des projets tout juste amorcés, et d'autres vite contrariés : un dossier d'assainissement a déjà son bailleur mais se voit abandonné (Dakar) ; des collecteurs d'ordures ménagères glissent entre secteur formel et informel (Ouagadougou) ; des opérations de restructuration urbaine s'ajustent aux dispositions de factions criminelles (Rio). L'action publique se montre donc « en pratique », dans ces difficultés de pérennisation, des hésitations ou des détours coûteux, des revirements décredibilisants. Les incertitudes qui ressortent des contributions ne sont pas l'écho direct de crises mondiales qui dans d'autres villes résonnent brutalement : par la délocalisation d'entreprises autrefois pourvoyeuses d'emplois et de recettes fiscales, par des bulles financières pesant sur les marchés immobiliers, par des flambées de protestation ou de bouc-émissairisation. L'impression de voir les trajectoires se perdre de vue ou se disjoindre découle

4 - « Politiques de l'habitat et propriété foncière au Liban : quelle action publique ? » ; « La régénération de l'espace public au Caire » : interventions de Valérie Clerc et Galila El Kadi au séminaire éditorial APUS (Paris, 11 février 2014).

ici de déstabilisations plus circonstanciées dans l'appareil d'Etat ou dans les échanges politiques locaux.

### **ACTION PUBLIQUE EN PROJETS : COALITIONS DE CROISSANCE...**

Autour de programmations imposantes, la comparaison de Brasilia et des villes nouvelles de Shanghai est d'autant plus stimulante que ces deux expériences, *top-down* au milieu du siècle dernier, s'insèrent aujourd'hui dans un cadre administratif très articulé.

On rejoint ici la question des retombées qu'ont de gros chantiers d'impulsion publique sur le reste des agglomérations, ainsi que leur lien à terme avec des gouvernements qui ne les ont pas nécessairement mis en œuvre. Sur ce plan, on connaît l'importance prise par la logique de projet et ses règles du jeu propres – opportunité foncière, évolutivité, concertation remontante, positionnement international –, sur l'urbanisme réglementaire et prévisionnel des services d'Etat (Ascher, 1991 ; Pinson, 2009). A l'heure du néolibéralisme, celui-ci est jugé confiné et rigide. Au Sud, il est encore plus décrié pour ses insuffisances budgétaires. Rares y sont les édiles urbains qui en font un garde-fou de la puissance publique contre des marchés dérégulés. Le cas chinois abordé par Henriot montre donc une forte singularité avec une solide propriété publique du sol, à partir de laquelle la programmation urbaine incorpore deux tendances habituelles des grands projets : la diversité des acteurs impliqués et l'intéressement d'investisseurs étrangers.

Banalement aussi, les gros chantiers vont de pair avec des opérations de « nettoyage urbain ». Ils rallient des milieux d'affaires privés aux perspectives de régénération des centres-villes, mais laissent aux autorités locales le soin d'en gérer les effets sociaux sélectifs. Le levier d'intervention « projet » consacre donc la transformation des rapports public/privé. La vulgate du gagnant/gagnant s'en trouve recyclée bien au-delà, et partout, et ce malgré des types fort divers de consortiums, de délégations aux entreprises, ou de contrats d'exploitation. On la relève à Ouagadougou et Douala à propos d'entrepreneurs-artisans beaucoup plus modestes dans leurs interventions.

Dans le cas d'étude chinois, de nouveaux arguments de transition énergétique et des labels écologiques s'ajoutent à cette logique de projet. Comme dans d'autres versions *high tech* de villes « propres » et de services « intelligents », ils creusent l'écart avec les versions pauvres et surtout mimétiques de projets dédiés au « rattrapage urbain », dont Bamako donne l'exemple : des paquets financiers sont alors distribués par la coopération multilatérale dans les territoires urbains,

au gré des bonnes volontés politiques données par les pays, pour des programmes d'aménagement foncier et d'infrastructures urbaines qui ne renoncent guère à une maîtrise d'ouvrage ministérielle.

Les planifications abordées au Brésil et en Chine sont, elles, bien antérieures à cette révision générale de l'urbanisme opérationnel ; mais elles n'échappent pas à des tensions croissantes depuis les années 1990, bien différentes pourtant. Phare devenu prisonnier d'une centralité lourdement chargée en symbolique nationale, le Plano Piloto de Brasilia n'a rien cédé de ses règles de fabrique au reste du District fédéral, puisqu'il est conçu pour 500 000 habitants. Aucun volontarisme n'accompagne en revanche une agglomération qui approche les trois millions d'habitants en 2000 et compte aujourd'hui 22 municipalités dans les deux Etats voisins du District fédéral. C'est bien condamner l'étalement urbain au retour en force de l'informel : des marchés fonciers et immobiliers non régulés, un plan de transport alourdi, porteur de dégradations environnementales et d'une forte ségrégation sociale. Les auteurs en concluent qu'il y a eu involution.

A l'inverse les villes nouvelles créées en Chine ne sont d'abord que des satellites industriels. Mais leur multiplication, selon divers formats, est à la mesure d'une « municipalité » de plus de 24 millions d'habitants. Les schémas directeurs qui leur sont consacrés montrent surtout l'émulation qui a gagné tous les niveaux territoriaux du gouvernement métropolitain de Shanghai : districts, arrondissements et bourgs, chacun se mobilise pour faire écho aux directives nationales sur le développement durable. On comprend que ces projets suscitent de véritables coalitions de croissance, des groupes d'élus, de dirigeants d'entreprises publiques de logement, des sociétés de valorisation foncière, et leurs partenaires étrangers, alliés de manière plus avancée à Shanghai que dans d'autres métropoles chinoises.

Ce contexte très cadré sous l'autorité du pouvoir central n'exclut pourtant pas, localement, de réelles hésitations sur la taille et la hiérarchisation des projets, voire des tourments de programmation. Des concurrences territoriales et politiques s'expriment au fil de contre-projets, de sanctions pour abus de pouvoirs et détournements de fonds, selon des jeux de factions politiques reliant les instances dirigeantes centrales et les niveaux déconcentrés du Parti. Inabouti après quinze ans d'ajustements, le projet d'éco-ville de Dongtang donne ainsi l'exemple d'un montage associé à une recherche d'avantages puis au revers de fortune d'une tête de *guanxi*. Mais pour l'heure, les élites métropolitaines chinoises ne sont pas encore trop encombrées des problèmes de ségrégations socio-économiques qu'affrontent au contraire massivement les municipalités d'autres continents.

### ... VERSUS PETITS ARRANGEMENTS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ : DES DISPOSITIFS D'ACTION LOCAUX FACE AUX AUTORITÉS D'ETAT

Trois textes consacrés à Bamako, Douala et Ouagadougou abordent en des termes forts différents des précédents la consistance d'autorités et de services municipaux, au regard de pouvoirs nationaux qui restent maîtres des décisions concernant les grandes villes. Les articles portant sur Rio et Dakar reviendront ensuite sur les compromis que ce pouvoir local passe avec ses électeurs ou avec des autorités de quartier.

La réforme des services publics qui est abordée par Virginie Nantchop et Issa Sory (*et al.*), à propos de l'approvisionnement en eau et du ramassage des ordures domestiques, s'applique en effet à un environnement technique et financier beaucoup plus maigre que dans les grands projets d'opportunité foncière et de prestige politique ; elle se concrétise par le biais de petits opérateurs privés, à la fois diffus et incomplets pour couvrir tout le territoire aggloméré. La collectivité urbaine se montre elle-même peu efficiente pour pérenniser une ligne de contractualisation des prestations, une fois celles-ci converties en services marchands.

On touche ici aux marges de manœuvre de villes ayant plus que dépassé le million d'habitants, et aux velléités d'émancipation qu'elles pourraient manifester vis-à-vis des tutelles d'Etat. Selon Monique Bertrand, les débats ne manquent pas : sur une capacité d'endettement ou une agence d'urbanisme à établir en propre ; mais aussi sur une volonté politique et un sens de la coordination qui soient à la hauteur de problèmes réputés ... ingouvernables.

Les capacités institutionnelles, budgétaires et politiques de ces gouvernements urbains sont pourtant évaluées, comme celles des Etats, selon des attendus de développement qui ne cessent de se multiplier : compétitif, inclusif, équitable, soutenable, durable. Ce prisme de performance devient vite contradictoire dans la carte des petits projets urbains africains. Certaines interventions marquent un retour de service aux habitants<sup>5</sup>, dans des communes qui n'ont pourtant guère de logistique technique ; d'autres marquent de nouvelles compétences en matière de santé et d'éducation. Mais sur ce plan, les expériences de décentralisation et de construction politique du local varient sensiblement d'une capitale à l'autre. Certains Etats ont multiplié les productions juridiques – schémas prévisionnels, codes fonciers, des investissements, des marchés publics... –, sans grande traduction locale. La définition des « pouvoirs publics » reste verticale comme à Ouagadougou ; elle s'assimile au commandement territorial plus qu'à l'animation économique ; la « puissance publique » se donne à voir sous un

jour autoritaire, fût-il de façade au regard de pratiques contournant les réglementations ou redistribuant des rentes de pouvoir. Ailleurs les dispositifs d'intervention se sont bien redéployés, comme à la Mairie de Dakar. Des sites de décharge normalisés font leur apparition ; des services de transport collectifs sont repris sur la durée ; des éclairages publics sont équipés en énergie solaire ; des agences et des sociétés mixtes concurrencent les ministères ; des projets culturels s'ajoutent à l'ordinaire matériel... Le tout engage un rééquilibrage pragmatique des prérogatives d'Etat et de ville.

Enfin, le caractère globalement extraverti des politiques publiques suscitent aussi des différences. Dans certains cas, les élites nationales restent réticentes à assumer des lignes d'action dédiées aux villes, qu'il s'agirait davantage de contenir, car leur développement « anarchique » pourrait être perçu comme desservant les priorités rurales et alimentaires. Les mesures restent alors à la discrétion du pouvoir d'Etat, centrées sur le volet habitat, lui-même réduit à du parcellement foncier. Pour le reste, les pressions de la Banque mondiale et les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été plus déterminants pour prioriser la gestion de services urbains : en général en donnant la faveur à l'accès à l'eau et en négligeant l'assainissement, comme à Douala. Le désengagement du secteur public laisse alors la place à un impératif de coordination des intervenants privés par les élus locaux, mais ceux-ci peinent à suivre et à arbitrer selon des critères de transparence.

Qu'en reste-t-il pour les collectivités locales ? Même les plus fragiles d'entre elles incorporent, en les réinterprétant, les normes et les ressources qui leur viennent de l'extérieur. D'autant que ces municipalités s'organisent en associations nationales, et que certains de leurs élus investissent les plateformes de plaidoyer international. Nombre de conférences dédiées aux autorités et gouvernements locaux font ainsi intervenir des maires prompts à transformer leurs administrés en cible idéale pour les stratégies du jour ; prompts aussi à rendre compte de pannes de décentralisation ou de difficultés de pilotage qui risquent de les « user » rapidement, comme à Bamako.

Dans les villes mêmes, ces glissements d'action publique ont surtout activé les concurrences locales. Ils ont multiplié les « tensions », les « mises à l'épreuve », les « conflits », selon des termes communs aux trois articles. Car sur le fond, ils font surtout rebondir de vieilles hésitations politico-administratives entre refouler et intégrer le secteur informel. A court terme, ils prennent les modèles de formalisation des petits opérateurs privés à défaut de fonctionner durablement.

Au fil des réformes, le renouvellement de génération de ces édiles urbains découle donc avant tout

5 - La sécurité et l'hygiène publiques sont constitutives de l'expérience municipale dès son introduction dans les empires coloniaux et suivant son élargissement dans les moments de construction nationale.

6 - Suivant les liens entre *sécurité, territoire, population* envisagés par Michel Foucault.

d'une caractéristique démographique d'ensemble dans un continent et des agglomérations jeunes. Il est plus difficile d'y voir un trait de sociologie politique. Dans le District de Bamako, par exemple, on démarque mal des élus locaux qui profiteraient globalement des dispositifs de renforcement de capacités, d'autres responsables qui en sortiraient perdants. De plus, la logique de renouvellement par les urnes qui progresse globalement ne s'affranchit pas totalement d'accommodements avec des pratiques d'évitement et d'irrégularité, d'incivisme fiscal, de fraude économique et de malversation administrative. Si la compétition politique s'ouvre par rapport aux régimes de junte ou de parti unique qui dominaient dans la génération précédente, elle ne gagne pas nécessairement en stabilité.

Mais en rester à ce revers de la relation gouvernant/gouverné reviendrait à oublier la jeunesse du processus d'urbanisation, et nombre d'ambiguïtés marquant la promotion de gouvernements urbains sur le continent africain. Pour bien des « partenaires » de leur montée en puissance comme instances délibératives, l'autonomisation vis-à-vis de l'Etat constitue à la fois un objectif et un prérequis. Il faudrait déjà savoir faire... pour arriver à savoir faire. La barque est chargée et coincée d'avance, entre marteau et enclume, entre des contraintes nationales et de fortes pressions citadines. Au final, les leaderships reconnus dans les capitales africaines le sont souvent aux regards de recommandations ambiantes – bons élèves, bonnes pratiques –, et de vassalités politiques – fidèle du régime ou de ses consensus – comme à Ouagadougou et Bamako. On est loin de contre-poids idéologiques ou de visées alternatives que l'on a pu voir dans une période récente aux affaires de capitales latino-américaines.

#### **UNE ACTION URBAINE PUBLICISÉE ? PRESSIONS CIDADINES LOCALES, JEUX D'INFLUENCE FRAGMENTAIRES**

Si les profils de dirigeants locaux semblent ainsi instables, et que l'on manque d'une vision précise des forces socio-économiques les supportant, c'est aussi parce diverses interactions avec la société citadine les exposent à des tiraillements et des ambivalences. Sur le littoral dakarais décrit par Isabelle Sidibe, dans la zone portuaire de Rio enquêtée par Nicolas Bautès et Anthony Taieb, on mesure les chevauchements de champs de pouvoirs qui interfèrent avec les interventions publiques. Des connivences et des concurrences toujours très personnalisées dessinent un jeu politique, mais écartent le pouvoir municipal d'une orientation idéologique claire. Et lus largement de la Chine au Brésil, en passant par l'Afrique subsaharienne, ce sont plutôt des circulations de faiseurs qui marquent comment ce pouvoir est sous « influences ».

Au-delà des dispositifs formels d'action, les arrangements locaux empruntent en effet des voies incertaines pouvant virer au dérangement chronique. On touche ici au versant social des interventions urbaines, selon des niveaux de participation et des conditions de publicité très divers. Avec le « droit à la ville » énoncé désormais depuis des organisations internationales, avec la notion de citoyenneté urbaine banalisée par de nombreux écrits, avec divers plaidoyers consacrés aux droits humains et sociaux, l'heure serait à la formalisation des relations entre les sociétés civiles et politiques. Ce n'est pourtant pas l'entrée retenue par les deux derniers textes, qui s'attachent bien davantage à des compromis d'action ou à des moments d'inaction municipale. Plutôt qu'un consensus électoral ou une mobilisation sociale, les quartiers abordés à Rio et Dakar font ressortir des négociations officieuses (avec les intermédiaires de réseaux mafieux), des résistances précaires (les premiers propriétaires débordés par la pression foncière), et plus de doubles jeux que de contestations frontales (des associations d'habitants). On parlera alors de « micro-physique du pouvoir »<sup>6</sup>, d'exercices intimes du contrôle social, ou du « politique par le bas » des sociétés citadines.

Dans le cas abordé à Dakar, les revendications foncières des Lébus rappellent celles des pouvoirs coutumiers de Douala, mais avec beaucoup moins de succès face aux prétentions des communes et de l'Etat à vendre les terres du Domaine public maritime à des clients plus avantageux. Les jeux d'influence s'exercent donc à la marge : sur un registre d'autochtonie, par des arguments communautaires et confrériques. Le tout converge sur des débats publics de préservation de l'environnement littoral, mais sans unité.

Ces nœuds de réinterprétation de l'intérêt collectif maintiennent des suffixations en néo-(coutumier), pseudo-(urbain), para-(réglementaire), courantes pour qualifier la forme sociale et physique des villes. Comme Dakar, d'autres se font l'écho d'une « Afrique des individus » et des « sociétés civiles », de mondes sociaux se montrant à la fois fragmentaires et globalisés (Marie, 1997 ; Leimdorfer et Marie, 2003). Leurs encadrements urbains restent très personnalisés, et enregistrent une corruption souvent associée à l'allocation de petits ouvrages urbains. Ils obligent donc à revoir l'historicité des cultures revendicatives, bureaucratiques et délibératives (Blundio et Olivier de Sardan, 2001 ; Darbon, 2002 ; Dahou, 2005).

De fait, l'injection de crédits d'équipement n'a pas seulement repositionné les gouvernements urbains face aux technostuctures nationales. Il a aussi rendu visible l'accroissement des impatiences sociales. L'action urbaine laisse donc entrevoir des scènes politiques *off*, parallèles aux mécanismes « d'intéressement et d' enrôlement qui fondent

et maintiennent l'ouverture » d'un espace public (Tonnelat et Terzi, 2013). Par-delà les arguments d'experts et le sceau « réduction de la pauvreté » apposé sur bon nombre de programmes urbains, la pratique compose avec des interprétations souvent contraires du peuple et du populaire.

A Rio les programmes de sécurisation foncière et policière des favelas débouchent sur des opérations de relogement social qui ne sont pas systématiques. Les interventions techniques sur l'habitat se territorialisent finement selon qu'elles ont lieu dans des quartiers avec ou sans Unité de police pacificatrice. La représentation municipale se montre « poreuse » à des arrangements officieux avec des factions criminelles de quartier, sources de confusion sur l'autorité locale. Les victimes et les bénéficiaires des programmes de restructuration urbaine ne sont pas toujours bien démarqués. La superposition d'acteurs procédant par démarches techniques, intimidation ou distribution clientéliste des logements sociaux, sème le doute sur les limites entre l'institutionnel et le personnel.

Comment aborder alors plus généralement une informalité aussi prégnante dans les échanges politiques entre gouvernants et gouvernés de ces villes des Suds ? Une analyse en termes de retour de l'« économie de l'affection » pourrait donner des pistes en pointant les facteurs identitaires et moraux qui expliquent certaines formes d'échappement aux rationalités de l'Etat et du Marché dans l'environnement immédiat des institutions urbaines (Hyden, 2007). Diverses fébrilités et réactions émotionnelles contribuent ainsi à mettre du non-dit dans les décisions urbaines, au lieu des débats publics attendus de régimes démocratiques. Mais la pression foncière et immobilière dont il est question à Dakar et à Rio rappelle les défis de survie économique auxquels des actifs peu qualifiés font face, et les inégalités qui s'accroissent autour du trafic de drogue.

La fluidité des rapports clientélistes offre une hypothèse plus convaincante pour rendre compte de la façon dont de nombreuses interventions publiques multiplient les relations du politique avec divers ordres sociaux des villes. L'hypothèse est aussi multiforme : ici en maintenant des pratiques néo-patrimoniales de détournement des réserves foncières publiques ; là en composant avec des légitimités démocratiques et en laissant des tributs mafieux devenir un « mal nécessaire » de la mise en œuvre de programmes publics. Que la relation de patronage soit durable ou éphémère ; qu'elle profite avant tout à celui qui délivre du service personnalisé ou à celui qui en bénéficie ; qu'elle rende supportables certaines dominations, ou produise à son tour des inégalités faute de ressources à redistribuer... : on perçoit bien la diversité des intérêts particuliers infiltrés sous les

arguments d'intérêt collectif, les villes développent n'ayant guère le monopole de ces relations mouvantes du clientélisme avec l'action publique. L'intérêt des deux dernières études est surtout d'en proposer une analyse finement territorialisée : pas comme on suivrait des machines électorales, mais à l'échelle des quartiers. La focale tient aux méthodologies retenues par les auteurs, mais aussi à des interventions urbaines qui se territorialisent ainsi – critères d'éligibilité obligent quand les crédits manquent aux pouvoirs publics –, en traitant des morceaux de villes et des cibles précises. C'est donc l'avantage du zoom spatial que de sentir le pouls de cette production identitaire et politique qui s'infiltré dans la moindre esquisse d'action collective.

Faut-il alors voir dans le quartier un niveau ultime d'« enchantement » des interventions publiques, et corrélativement de « désenchantement » politique de leurs destinataires ? Les articles restituent plutôt une impression de flottement. La fin de non-recevoir donnée à un aménagement de sortie d'égout sur le littoral dakarais laisse ainsi des frustrés et des satisfaits à court terme. Les positions sur les mesures actées peuvent s'inverser en quelques temps, par anticipation sur les mesures suivantes. C'est bien une limite inhérente aux approches « micro », « au quotidien », de ces jeux de pouvoirs locaux : ici des frictions, ailleurs une voie d'amortissement de conflits d'autorité. Que nous dit finalement la somme ? Quelle confrontation ou mise en ordre d'ensemble ? Et va-t-on vers davantage de régulation publique ?

Force est de constater que l'on n'y voit pas plus clair, à cette échelle de pressions et de compromis, sur la sociologie des gouvernants et des gouvernés. La portée heuristique des focus territoriaux est ailleurs : dans le fait de porter la contradiction à nombre de pré-pensés et de transpositions hâtives sur les sociétés civiles, la demande citadine, et la bonne réception des politiques publiques.

Il y a donc là, aussi, de quoi relancer les glissements d'échelles des géographes : cette fois-ci en remontant de microcosmes urbains aux structures métropolitaines et aux trajectoires d'Etat. Malgré les limites de cette introduction, inhérentes à un sujet aussi vaste géographiquement, l'intérêt de ce numéro de *Géocarrefour* est bien de montrer comment l'articulation de temps pluriels d'action publique reflète la diversité des mondes urbains, et y contribue.

#### BIBLIOGRAPHIE

DE ANDRADE MATHIEU M. R., NOGALES VASCONCELOS A.M., BESSA L. F., COURET D., 2015\*, Brasilia, vers un développement urbain partagé, *Géocarrefour*, 90/1, p. 15-25.

- ASCHER F., 1991, Projet public et réalisations privées. Le renouveau de la planification des villes, *Annales de la recherche urbaine*, n° 51, p. 5-15.
- BAUTÈS N., TAIEB A., 2015\*, Petits arrangements, intimidations et rapports de pouvoirs au cœur de l'action publique urbaine. La politique des favelas de Rio de Janeiro en questions, *Géocarrefour*, 90/1, p. 83-92.
- BERTRAND M., 2015\*, Aire urbaine de Bamako : recherche volonté politique locale pour projet d'ensemble à définir, *Géocarrefour*, 90/1, p. 39-49.
- BLUNDIO G., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2001, *La corruption au quotidien*, Paris, Karthala, 2001
- BRENNER N., 2004/2009, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press.
- DAHOU T., 2005, L'espace public face aux apories des études africaines, *Cahiers d'études africaines*, n° 178, p. 327-349/
- DARBON D., 2002, La Culture administrative en Afrique : la construction historique des significations du « phénomène bureaucratique », *Cadernos de Estudos Africanos*, n° 3, p. 65-92.
- DORIER-APPRILL E., JAGLIN S. (éds.), 2002, « Gérer la ville. Entre local et global », *Autrepart*, n° 21.
- DUBRESSON A., JAGLIN S. (éds.), 2008, *Le Cap après l'apartheid. Gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Paris, Karthala.
- FOURCHARD L. (dir.), 2007, *Gouverner les villes d'Afrique. Etat, gouvernement local et acteurs privés*. Paris, Karthala.
- GOUËSET V., 2007, Les défis des politiques urbaines, in DUREAU F., GOUËSET V., MESCLIER E., *Géographies de l'Amérique latine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Espaces et territoires), p. 329-350.
- HARVEY D., 1989, From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism, *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, Vol. 71, No.1, p. 3-17.
- HENRIOT C., 2015\*, Les politiques chinoises de villes nouvelles : trajectoire et ajustements de l'action publique urbaine à Shanghai, *Géocarrefour*, 90/1, p. 27-38.
- HYDEN G., 2007, L'économie de l'affection et l'économie morale dans une perspective comparative : qu'avons-nous appris ?, *Revue du MAUSS*, n° 30, p. 161-184.
- JOUVE B. et LEFEVRE Ch., 1999, De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe, *Revue française de science politique*, n° 6, p. 835-854.
- KENNEDY L., 2014, *The Politics of Economic Restructuring in India. Economic governance and state spatial rescaling*, London, Routledge Contemporary South Asia Series.
- KENNEDY L., ZÉRAH M.-H. (éds.), 2011, Gouvernance, nouvelles spatialités et enjeux sociaux dans les métropoles indiennes, *Métropoles* [<http://metropoles.revues.org/4421>]
- LE BRIS E. (éd.), 1999, Espaces publics municipaux, *Politique africaine*, n° 74.
- LE GALÈS P., 1995, Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de science politique*, n° 1, p. 57-95.
- LE GALÈS P., 2011, *Le retour des villes européennes*, Paris, SciencesPo Les Presses (rééd.).
- LE GALÈS P., LORRAIN D., 2003, Gouverner les très grandes métropoles ?, *Revue française d'administration publique*, n° 107, p. 305-317.
- LECLERC-OLIVE M., CAPITANT S. (dir.), 2013, A-t-on enterré l'espace public ?, *Cahiers Sens Public*, n°15-16, 360 p.
- LECLERC-OLIVE M. (dir), 2006, *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, Paris, Karthala-Gemdev.
- LEGROS O. (dir), 2008, *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Adels et Yves Michel eds.
- LEIMDORFER F., MARIE A. (éds.), 2003, *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala (Hommes et sociétés).
- LINDELL I., 2008, The Multiple Sites of Urban Governance: Insights from an African City, *Urban Studies*, vol. 45, n°9, p. 1879-1901.
- LORRAIN D., 2000, Gouverner les villes. Questions pour un agenda de recherche, *Pôle Sud*, Vol. 13, N° 13, p. 27-40.
- LORRAIN D. (dir.), 2011, *Métropoles XXL en pays émergents*, Paris, SciencesPo Presses.

- MARIE A. (éd.), 1997, *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala (Hommes et sociétés).
- MERKLEN D., 2009, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute.
- DE MIRAS C., LE TELLIER J., 2005, *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc, partenariat public-privé à Casablanca et Tanger-Tétouan*, Paris, L'Harmattan (Villes et entreprises).
- NANTCHOP V., 2015\*, L'action publique urbaine à l'épreuve des réformes du service d'eau à Douala (Cameroun), *Géocarrefour*, 90/1, p. 61-71.
- OSMONT A., GOLDBLUM CH., LANGUMIER J.-F., LE BRIS E., DE MIRAS CL., MUSIL CI., 2008, *La gouvernance urbaine dans tous ses états. Rapport de synthèse pour la Sous-direction de la Gouvernance démocratique – MAEE, Paris, GEMDEV – AMODEV, 78 p.*
- PAQUETTE C., 2011, *Les politiques d'investissement urbain, Les enjeux du développement en Amérique latine. Dynamiques socioéconomiques et politiques publiques*, Institut des Amériques, Paris, AFD éditions (A savoir), p. 289-320.
- PINSON G., 2009, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernances des villes européennes*, Paris, SciencesPo Les Presses.
- SAÏDI-SHAROUZ M. (dir), 2013, *Le Téhéran des quartiers populaires. Transformation urbaine et société civile en République islamique*, Paris, Karthala-Institut Français de Recherche en Iran.
- SAVITCH H.V., 2007, Globalisation et changement d'échelle dans le gouvernement urbain, *Métropoles* [<http://metropoles.revues.org/652>]
- SIDIBÉ I., 2015\*, Enquête dans des quartiers traditionnels du littoral dakarois, Sénégal : quelle action publique ?, *Géocarrefour*, 90/1, p. 73-82.
- SIGNOLES P. (éd.), 2010, *Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb*, Les Cahiers d'EMAM, n°19.
- SORY I. et TALLET B. 2015\*, Un partenariat public-privé à l'épreuve des logiques d'acteurs : le schéma directeur de gestion des déchets solides à Ouagadougou, *Géocarrefour*, 90/1, p. 51-59.
- SOUAMI T., VERDEIL E., 2006, *Concevoir et gérer les villes. Milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée*, Paris, Economica Anthropolos.
- KEARNS A. & PADDISON R. 2000, New Challenges for Urban Governance, *Urban Studies*, Vol. 37, N°5/6.
- TAWA LAMA-REWAL S., 2010, Des républiques villageoises aux associations de quartier. Généalogie des dispositifs participatifs indiens, *Revue Tiers Monde*, n° 201, p. 177-192.
- TELLIER L.-N., VAINER C. (dir.), 2012, *Métropoles des Amériques en mutation*, Presses de l'Université du Québec.
- TONNELAT S., TERZI C., 2013, Espace public, GIS Démocratie et Participation, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* [<http://www.dicopart.fr/it/dico/espace-public-0>]
- VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires. Une économie d'archipel*, Paris, PUF (Economie en liberté).
- ZAKI L. (dir.), 2011, *L'action urbaine au Maghreb, enjeux professionnels et politiques*, Paris, Karthala.

Adresse de l'auteur

IRD  
CESSMA – UMR 245  
32, Avenue Henri Varagnat  
93 140 Bondy, France

skype : bertrand.monique  
monique.bertrand@ird.fr